



Là où la santé
émerge

DÉPART Hôpital de Maria



Notre équipe vous
souhaite le meilleur
des rétablissements

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

INFO-SANTÉ CLSC..... 310-2572

CSSS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Hôpital de Maria 418 759-3443
(Télécopie) 418 759-5063

Admission externe..... poste 2241
Médecine de jour..... poste 2140

CLSC

Malauze (Matapédia) 418 865-2221
(Télécopie) 418 865-2317

Pointe-à-la-Croix 418 788-5454
(Télécopie) 418 788-2510

Saint-Omer 418 364-7064
(Télécopie) 418 364-7119

Caplan 418 388-2572
(Télécopie) 418 388-2645

Paspébiac..... 418 752-2572
(Télécopie) 418 752-6734

CENTRES D'HÉBERGEMENT

Matapédia 418 865-2221
Maria 418 759-3458
New Carlisle 418 752-3386

CENTRE DE RÉADAPTATION

Carleton 418 364-6037
Maria 418 759-3333
Bonaventure 418 534-4243

CSSS DU ROCHER-PERCÉ

CLSC de Chandler 418 689-2572
(Télécopie) 418 689-4707

CLSC de Gascons 418 396-2572
(Télécopie) 418 396-2367

HEALTH SERVICES

MARIA 418 759-5822
Infirmière 418 759-3431

HEALTH SERVICES

RESTIGOUCHE..... 418 788-2155
(Télécopie) 418 788-3155

RÉGIE DE LA SANTÉ DU RESTIGOUCHE

CAMPBELLTON 506 789-5000

CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE

New Carlisle 418 752-5577
Maria 418 759-3131
Matapédia 418 865-2740

AIDE AU MÉNAGE

Entre-Tiens d'Avignon 418 364-3699
Entre-Tiens Chaleurs 418 534-3751

AIDE AU TRANSPORT

Transport Adapté de la Baie ... 418 534-3325

ALLOCATION AU LOGEMENT

Régie des rentes du Québec . . 1 800 267-6299

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Renseignements généraux ... 1 800 361-7620
Gaspé..... 1 888 249-5667, poste 2
(Télécopie) 418 360-8612

ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

Nous avons besoin de vos commentaires pour nous améliorer. Dans l'éventualité où vous recevriez un questionnaire d'évaluation de la qualité des services, nous vous remercions du temps que vous voudrez bien prendre pour le remplir.

FONDATION

SANTÉ BAIE-DES-CHALEURS

Toute l'information sur la présente campagne de financement est disponible dans un dépliant. Si vous désirez faire un don à la fondation, veuillez vous adresser à :

Fondation Santé Baie-des-Chaleurs
419, boul. Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443, poste 2305

RAPPEL

À votre départ, assurez-vous d'avoir en votre possession, si nécessaire :

- votre carte d'assurance maladie;
- vos feuillets ou programmes d'enseignement remis par l'infirmière;
- vos prescriptions médicales;
- vos rendez-vous en cliniques externes (dates et heures);
- votre information sur la demande de références au CLSC pour les soins à domicile, s'il y a lieu;
- vos effets personnels et vos médicaments.

CENTRE ADMINISTRATIF

419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443
Télécopie : 418 759-5063

Veillez noter que l'emploi du genre masculin dans ce guide inclut le genre féminin et qu'il a été utilisé uniquement dans le but d'en faciliter la lecture.

INFORMATION GÉNÉRALE

Afin de préparer nos prochaines admissions, votre chambre doit être libérée le plus rapidement possible. En principe, votre départ s'effectue avant 11 h. Vous êtes prié de tenir compte de cet avis et de prévoir en conséquence. Il est donc de votre responsabilité de bien planifier votre départ. Un salon est mis à votre disposition sur l'étage pour attendre l'arrivée de votre famille.

Dès que le médecin traitant confirme votre congé, avertissez un parent ou un ami de venir vous chercher le plus tôt possible. Dans un souci de faciliter vos préparatifs, nous vous invitons à suivre la procédure suivante.

PROCÉDURE DE DÉPART

- La personne désignée pour venir vous chercher stationnera son véhicule dans le stationnement désigné pour les visiteurs.
- Si besoin, la personne qui viendra vous chercher pourra se procurer un **fauteuil roulant** à l'entrée de l'hôpital, près du bureau de l'admission. Si vous avez de la difficulté à vous procurer un fauteuil, vous pouvez demander de l'aide à la réception.
- À l'unité de soins, si vous avez besoin d'aide pour vous installer dans le fauteuil, le personnel se fera un plaisir de vous aider.
- De retour à l'entrée principale, vous pourrez attendre dans le fauteuil roulant ou sur un banc à proximité pendant que votre accompagnateur ira chercher son véhicule.

Nous vous prions de ramener le fauteuil roulant à l'intérieur, près de l'entrée principale.

À L'ENTRÉE PRINCIPALE

- Avant de partir, **assurez-vous que votre billet de stationnement est payé**. La distributrice de billets est située près du bureau de la réception à l'entrée principale.

En respectant l'application de cette procédure, vous contribuez au succès de votre départ. Nous pouvons ainsi vous assurer la disponibilité des fauteuils roulants pour votre confort et votre sécurité, vous éviter un délai d'attente et faciliter votre retour à la maison. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

DÉPART NON AUTORISÉ

Tout usager dont le médecin traitant n'a pas autorisé le départ et qui quitte le centre hospitalier doit signer le formulaire AH-110 (annexe 1) à l'espace réservée à cette fin; le médecin traitant est aussitôt informé et le dossier médical est complété et remis au Service des archives médicales.

EFFETS PERSONNELS

En principe, l'hôpital n'est pas responsable du bris, de la perte ou du vol de tout objet personnel ou de valeur de l'usager à moins que ces articles ne lui aient été expressément confiés pour être mis en sécurité. En cas de disparition d'un objet personnel, il est conseillé de le signaler au personnel infirmier de l'unité qui remplira un formulaire de déclaration.

MÉDICATION

Au moment de votre départ, il est important de bien suivre les directives du personnel soignant concernant la prise de vos médicaments. Aussi, n'oubliez pas de consulter votre pharmacien pour la révision de votre médication.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Le régime d'assurance hospitalisation du Québec défraie les coûts de séjour pour tout détenteur d'une carte d'assurance maladie en règle. Les non-résidents ou les visiteurs étrangers devront présenter une copie de tout document pertinent lié à leur identité, par exemple : assurance personnelle, passeport, visa et tout autre document qui atteste leur statut.

FRAIS DE CHAMBRE

Le tarif de base des chambres est fixé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les coûts d'hospitalisation des résidents occupant des chambres de trois lits et plus sont assumés par le régime d'assurance hospitalisation du Québec. Si vous désirez une chambre privée ou semi-privée, vous devez payer un supplément. Ces coûts sont généralement couverts par votre compagnie d'assurances. Le bureau des comptes est situé à l'aile administrative, 3^e étage, au nord de l'hôpital (418 759-3443, poste 2469).

CODE DES DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE

Ce code est disponible et précise les droits et devoirs des intervenants et de la clientèle. Il présente également la procédure à suivre pour déposer une plainte.

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Afin d'éviter la transmission des microbes, veuillez laver vos mains avant de partir.

EN TOUT TEMPS, N'HÉSITEZ PAS À POSER DES QUESTIONS À VOTRE INFIRMIÈRE OU À VOTRE MÉDECIN TRAITANT.

DOSSIER MÉDICAL

Votre dossier médical est confidentiel. À l'exception du moment de votre hospitalisation, votre dossier est gardé en tout temps au Service des archives médicales. Seuls les professionnels autorisés et impliqués dans votre traitement peuvent le consulter. Si, à la suite de votre séjour, vous devez faire remplir des formulaires d'assurance, veuillez contacter par téléphone le secrétariat médical au poste 2265. Le personnel vous informera alors sur le tarif exigé (frais de photocopies et de poste) et la procédure à prendre. Par la suite, le Service des archives médicales se fera un plaisir de faire parvenir les documents à votre médecin traitant qui, à son tour, pourra exiger un montant pour ce service.

Vous pouvez faire une demande d'accès à votre dossier médical. Celle-ci peut être acheminée au Service des archives médicales, par la poste, ou par télécopie, au 418 759-5537. Aussi vous pouvez vous présenter au secrétariat du Service des archives médicales de l'hôpital. Un appel téléphonique au poste 2292 est recommandé avant pour convenir des modalités d'accès, des tarifs applicables dans certains cas et vous donner l'information juste dans les meilleurs délais. Une demande d'accès doit être datée et signée, soit par le représentant légal, par l'autorité parentale ou par le patient lui-même, s'il est âgé de 14 ans et plus. Le secrétariat du Service des archives médicales est situé au 2^e étage de l'Hôpital de Maria (vers le bloc opératoire). Il est ouvert de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Pour contacter un membre du personnel par téléphone, appelez au 418 759-3443, poste 2292. Le personnel se fera un plaisir de répondre à vos questions.